

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2022-072

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 23
 votants : 27

OBJET :

Demande de fonds de concours de la Commune de Ségur-le-Château
 - Extension du réseau d'assainissement collectif

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Marie Madeleine LORIN
 Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE
 Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE : Ludovic TURPIN

Rapporteur : R. POURCHET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.5214-16 V ;

Considérant que par délibération du 20 janvier 2022, le Conseil Municipal de Ségur-le-Château sollicite un fonds de concours pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif dans la ruelle de l'Aumonière ;

Considérant que cette extension permet de raccorder la Maison Lou Castel audit réseau ; que le coût de cette opération s'élève à 18 265 € HT, étant précisé que la commune bénéficie d'une aide du Département de la Corrèze à hauteur de 40 % ;

Considérant que cette extension permet la vente de la Maison Lou Castel appartenant à la Communauté de Communes ;


Considérant que le reste à charge de la Commune s'élève, après déduction des subventions attribuées, à 10 959 € ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** un fonds de concours à la commune de Ségur-le-Château pour un montant de 5 000 €, soit 27,37 % du coût du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif qui s'élève à 18 265 € HT, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal concerné selon la règle de la majorité simple (article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
 087-248700189-20220404-DC2022780127-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2022
 Date de réception préfecture : 07/04/2022

Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifiée conforme,
Le Président


D. BOISSERIE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.